✔️Une seule religion dans la Péninsule Arabique.



السلفية منهاج الصالحين

As-Salafiyya Minhaj as Salihin

'UMAR رَضِيَ اللهُ عَنهُ RAPPORTE QU'IL A ENTENDU LE MESSAGER D'ALLAH ﷺ DIRE :

« J'EXPULSERAI LES JUIFS ET LES CHRÉTIENS DE LA PÉNINSULE ARABIQUE JUSQU'À NE LAISSER QUE LES MUSULMANS. »

📙MUSLIM (1767)

1132 – وَعَنْ عُمَرَ -رَضِيَ اللهُ عَنْهُ- أَنَّهُ سَمِعَ رَسُولَ اللهِ -صلى الله عليه وسلم- يَقُولُ: « لأَخْرِجَنَّ اليَهُودَ وَالنَّصَارَى مِنْ جَزِيرَةِ العَرَب، حَتَّى لاَ أَدَعَ إِلاَّ مُسْلِمًا ». رَوَاهُ مُسْلِمٌ (1).

(1) (1767) مسلم.

1130 – ‘Umar رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte qu’il a entendu le Messager d’Allah ﷺ dire : « J’expulserai les juifs et les chrétiens de la péninsule arabique jusqu’à ne laisser que les musulmans. » [Sahîh] (1)

Enseignements du hadith :

1 – Vivre au voisinage ou parmi les mécréants est un mal qui conduit à de nombreux maux, comme la crainte de les imiter, d’apprécier leurs croyances, et du fait que les musulmans modestes cherchent à les imiter.

2 – Les musulmans doivent se distinguer, se libérer dans leurs pays, et s’éloigner du mélange avec d’autres qui s’opposent à eux dans la croyance. C’est pour cette raison qu’il est obligatoire d’expulser les juifs, chrétiens, mazdéens et tous les adeptes des voies mécréantes de la péninsule arabique.

3 – La péninsule arabique est spécifique aux arabes qui sont ceux qui ont vu la prophétie parvenir à Muhammad ﷺ et leurs terres ont vu descendre la révélation, il n'est donc pas valide qu'un non musulman y réside.

4 – Il est permis aux non-musulmans de vivre dans la péninsule arabique et les pays musulmans pour travailler, non pour s'installer, comme les membres des ambassades, des sociétés, les travailleurs, les voyageurs.

5 – [Shaykh Al-Albânî dit : La Péninsule Arabique mentionnée dans le hadith ne désigne pas ce qui est visé au sens géographique du terme mais le sens religieux ainsi on peut mentionner comme en faisant partie : la Mecque, Jeddah, Médine et le Yémen […] C'est une question sujette à controverse tant du point de vue de la langue que de l'usage, mais les savants sont unanimes sur le fait que le hadith ne désigne pas la Pénisule Arabique dans sa globalité, mais uniquement certaines de ses parties, dont je ne peux donner une définition globale et définitive, et surement autre

que moi de la même manière, car la question est sujette à controverse depuis longtemps, mais il faut établir une distinction entre ce que désigne la Péninsule Arabique d'un point de vue général, et d'un point de vue religieux et spécifique. Si on considère le sens global, les juifs et chrétiens peuvent vivre dans la Péninsule Arabique, en tant que mécréants auxquels il est permis de s'installer en terre d'islam (Ad-Dhimmi) en s'acquittant d'un tribut. Mais il faut faire exception à ce sens global, la Péninsule Arabique dans son acception religieuse, de laquelle nous avons mentionné la Mecque, Jeddah, Médine et le Yémen, qui ne sont pas mentionnés textuellement, mais sur lesquels les savants sont unanimes, et en lesquels Ad-Dhimmî ne peut s'établir comme il le peut ailleurs. Dans cette partie de la Péninsule désignée d'un point de vue religieux, les mécréants ne peuvent s'établir, mais ils ont uniquement le droit d'aller et venir, de la même manière qu'il n'est pas permis au musulman de s'établir en terre de mécréance, mais de s'y rendre pour le commerce et autre.] (2)

6 – Les savants sont unanimes sur l'interdiction pour les mécréants d'entrer à la Mecque, en raison de la Parole d'Allah ﷻ : « Ô vous les croyants ! Les mécréants ne sont qu'impureté (dans leurs croyances et oeuvres) : qu'ils n'approchent plus la Mosquée sacrée, après cette année. » (3)

Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ﻋasqalânî avec les commentaire de cheikh ﻋAbd Allah Al-Bassam vol.3 p.168 à 170.

(1) Muslim (1767).

(2) Silsilah Al-Huda wa-n-Nûr, cassette n°481.

(3) Sourate At-Tawbah, v.28.